



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E126530

VALABLE JUSQU'AU 13/04/2024

ÉDITÉ LE 06/04/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 13/05/2009

Forme juridique : SARLU

Capital : 4 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC

Siret : 511 558 520 00025

Code NACE : 4321A

Numéro caisse de congés payés : 4037530-001

Assurance Responsabilité Travaux :

GENERALI IARD AT 647 314

Assurance Responsabilité Civile :

GENERALI IARD AT 647314

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/03/2022

Raison sociale : PHILPRO

14 RUE DE LA MARSEILLAISE  
90000 BELFORT

Téléphone : 06 61 47 57 34

Portable : 06 61 47 57 34

Fax :

Site Internet :

E-mail : gestionphilpro@gmail.com

Responsabilité légale :

BRESSON PHILIPPE GÉRANT

Effectif moyen : 12 Tranche de classification : EFF2B

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité               | * Date d'attribution |
|------|-----------------------------------------------------|----------------------|
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE | 23/03/2023           |
| 7122 | Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE     | 23/03/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des combles perdus                                           | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON  
ESPACE VALENTIN EST  
VALPARC  
10, RUE DE FRANCHE COMTE  
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.